## CaenSup Sainte-Ursule

## ATTESTATION DE STAGE

à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL	TO SERVICE
Nom ou dénomination sociale : ADISTA	
Adresse: 8 lue léopalt L'dur-Senghen 14460 Colombelles	
Make Colombelli	
D:	
certifie que	14 (3.58)
certifie que	

LA OU LE STAGIAII	RE
-------------------	----

Nom: Mulie

Né(e) le : 25 / 05 / 1999

Adresse: 174 Rue de Lebing

0:06.31.49.97.04

Prénom: Dy lin Sexe: F | M |

Mél: Lylan, marie Osts-510-caen, info

**ETUDIANT EN BTS Services informatiques aux organisations** 

Option

⊠ SISR□ SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : Caentup Yainti- legule

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

## DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 1.3. 10.5. 1.2024. au Ma. 1.06. 1...2024

Représentant une durée totale de F nombre de semaines Leternois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des drois à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L. 124-13 du code de l'éducation (art. L. 124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de

euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimes tres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Colombelles

10 1410612024

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

41A, B C et D route d'Harcourt ZAC des Hauts de l'Orne · Bâtiment le Panacée

14123 Fleury sur Orne